

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 08 AVRIL 2024**

**Délibérations votées**

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 26/02/2024	
01-080424	<b>RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE – ATTRIBUTION DES LOTS DECLARES INFRACTUEUX</b> Le conseil municipal,  - <i>DIT que la liste de l'ensemble des entreprises retenues pour le marché de travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Marcel Luneau est la suivante (cf. détail dans délibération)</i>	Favorable - Unanimité
02-080424	<b>BATIMENT MIXTE – APPROBATION DU PROJET ET REPARTITION DES COUTS</b> Le conseil municipal,  - <i>APPROUVE le projet général des travaux,</i>  - <i>APPROUVE la répartition des coûts des travaux conformément au tableau présente ci-dessus,</i>  - <i>CHARGE Monsieur le maire, ou Julien BOUHIER – premier adjoint – en cas d'empêchement, de représenter la commune au sein de la commission des marchés du groupement de commande,</i>  - <i>VALIDE le planning suivant :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Lancement de l'appel d'offres – Semaine 20,</i></li><li>○ <i>Limite de remise des offres – Semaine 23.</i></li></ul> - <i>DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2024 à l'article 458101.</i>	Favorable - Unanimité
03-080424	<b>INSTALLATION NOUVELLES TOILETTES PUBLIQUES – RESULTAT DE LA CONSULTATION</b> Le conseil municipal,  - <i>DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise SAGELEC, pour la fourniture et l'installation des nouvelles toilettes publiques automatiques conformément aux spécifications détaillées dans le cahier des charges (RAL 7022 pour les portes), au prix de 33 222 € HT (option lave-mains manuel dans le sas urinoirs comprise).</i>  - <i>CHARGE Monsieur le maire de notifier cette décision à l'entreprise retenue et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de ce projet dans les délais impartis.</i>	Favorable - Unanimité

04-080424	<p><b>CHARTRE EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT PARTAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE la charte en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables sur le territoire choletais.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
05-080424	<p><b>PRESTATIONS EXECUTEES AU TITRE DE LA MUTUALISATION AVEC CHOLET AGGLOMERATION</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>PREND ACTE des prestations assurées par la commune en 2023 au titre de la mutualisation avec Cholet Agglomération, pour un montant de 5 258,02 € ;</i></li> <li>- <i>DIT que cet état sera présenté à Cholet Agglomération pour en obtenir la prise en charge.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
06-080424	<p><b>SQUARE-ÎLOT DE FRAICHEUR – APPROBATION DU PROJET ET DCE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE le projet d'aménagement d'un square-îlot de fraîcheur rue de la Garenne.</i></li> <li>- <i>ARRÊTE à 200 534,20 € HT le montant de l'estimation qui servira de référence au calcul des honoraires de maîtrise d'œuvre,</i></li> <li>- <i>APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises présenté,</i></li> <li>- <i>CHARGE Monsieur le maire de procéder à la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (envoi de l'avis d'appel public à la concurrence le mardi 9 avril 2024 et remise des plis le mercredi 24 avril 2024 à 17h00,</i></li> <li>- <i>PRECISE que la commission Urbanisme et Travaux se réunira : le jeudi 2 mai 2024 à 20h30 pour proposer l'entreprise attributaire de ce marché,</i></li> <li>- <i>PRECISE que l'offre de l'entreprise retenue pour ce marché de travaux sera présentée au conseil municipal lors de la séance du 6 mai 2024.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
07-080424	<p><b>SQUARE-ÎLOT DE FRAICHEUR – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE la demande de subvention au Fonds Vert pour la Renaturation des Villes et des Villages afin de financer le projet de transformation de la propriété acquise en un îlot de fraîcheur et en un square intergénérationnel au cœur du bourg,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à déposer la demande de subvention auprès des services de l'État, en accord avec les documents justificatifs nécessaires et conformément aux conditions d'éligibilité du Fonds Vert.</i></li> <li>- <i>SOLLICITE le soutien financier de l'État pour la réalisation de ce projet innovant et structurant pour La Séguinière conformément au plan de financement suivant (cf. détail dans délibération).</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité



08-080424	<p><b>ENTRETIEN PREVENTIF DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024</b> Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE la participation forfaitaire annuelle de la commune au coût de maintenance de l'éclairage public fixé à 8 819,41 euros TTC par le Comité Syndical du SIEML,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à effectuer le paiement correspondant sur le budget de fonctionnement de la commune.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
09-080424	<p><b>VOIES EN AGGLOMERATION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE</b> Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée,</i></li> <li>- <i>ARRETE le plan de financement (voir détail dans délibération correspondante)</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
10-080424	<p><b>DEVIATION DU TRAFIC POIDS-LOURDS A LA SEGUINIÈRE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE</b> Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DONNE son accord sur les dispositions précitées,</i></li> <li>- <i>ACCEPTÉ la participation de la commune au financement de la signalétique à mettre en place, à hauteur de 25 000 €,</i></li> <li>- <i>DIT qu'une convention sera à établir avec le Département pour le versement de cette participation.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
11-080424	<p><b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET PRINCIPAL</b> Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>ADOPTÉ le Compte Financier Unique 2023 de la commune de La Séguinière, dont la balance se constitue comme suit (voir détail dans délibération correspondante)</i></li> <li>- <i>RAPPELLE que Monsieur le maire est sorti de la salle lors du vote du CFU.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
12-080424	<p><b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE BORDAGE »</b> Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>VALIDÉ le Compte Financier Unique du budget annexe « Lotissement Le Bordage » pour l'année 2023.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité

13-080424	<p><b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CŒUR DE BOURG »</b>  Le conseil municipal,</p> <p>- <b>VALIDE le Compte Financier Unique du budget annexe « Lotissement Cœur de Bourg » pour l'année 2023.</b></p>	Favorable - Unanimité								
14-080424	<p><b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « SURCHERE 2 »</b>  Le conseil municipal,</p> <p>- <b>VALIDE le Compte Financier Unique du budget annexe « Lotissement Surchère 2 » pour l'année 2023.</b></p>	Favorable - Unanimité								
15-080424	<p><b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »</b>  Le conseil municipal,</p> <p>- <b>VALIDE le Compte Financier Unique du budget annexe « Production d'Énergie Photovoltaïque » pour l'année 2023.</b></p>	Favorable - Unanimité								
16-080424	<p><b>REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL</b> Le conseil municipal,</p> <p>- <b>AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement constaté de la façon suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Affecter à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », une somme de 684 959,35 euros permettant de financer la section d'investissement,</i></li> <li>○ <i>Conserver l'excédent de 534 653,25 € au financement de la section de fonctionnement, à inscrire à l'article 002 « Excédent reporté en section de fonctionnement ».</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité								
17-080424	<p><b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2024</b>  Le conseil municipal,</p> <p>- <b>DECIDE de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :</b></p> <table border="1" data-bbox="300 1648 1203 1827"> <thead> <tr> <th>Taxes</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés bâties</td> <td>42,34%</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</td> <td>42,10%</td> </tr> <tr> <td>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale</td> <td>14,18%</td> </tr> </tbody> </table>	Taxes	Taux	Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,34%	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,10%	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale	14,18%	Favorable - Unanimité
Taxes	Taux									
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,34%									
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,10%									
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale	14,18%									
18-080424	<p><b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL</b>  Le conseil municipal,</p> <p>- <b>ADOpte par chapitre et par programme le budget primitif pour l'année 2024.</b></p>	Favorable - Unanimité								



**PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME**

Le conseil municipal,

- **FIXE** la participation communale aux dépenses susvisées de l'école privée de La Séguinière sous contrat d'association, au titre de l'année 2024, de la façon suivante :

Classes	Nombre d'élèves	Coût d'un élève de l'école publique	Montant attribué
Maternelles	58	1 737,51	100 775,58
Elémentaires	98	414,07	40 578,86
Total			141 354,44

19-080424

Favorable - Unanimité

- **RAPPELLE** que par délibération du 8 décembre 2006, le principe de mensualisation a été retenu et que 4 mensualités pour une somme totale de 43 465,40 € (10 866,35 x 4) ont été versées à l'OGEC depuis le 1er janvier 2024.
- **DIT** qu'à compter du mois de mai et jusqu'à la fin de l'année, il sera versé mensuellement à l'OGEC la somme de 12 236,13 € ((141 354,44 - 43 465,40) / 8) ; les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6558 du budget primitif 2024.
- **SOULIGNE** que la somme mensuelle susmentionnée de 12 236,13 € servira de montant de référence pour les acomptes versés avant le vote du budget primitif 2025.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR L'ANNEE 2024**

Le conseil municipal,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations et organismes susmentionnés pour une somme totale maximale de 130 000 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- **SOULIGNE** qu'au regard des obligations salariales auxquelles doivent faire face certaines associations, un acompte sera versé immédiatement aux associations suivantes :
  - o Basket St Louis La Séguinière : 10 000 €,
  - o Centre d'Animation La Séguinière : 10 000 €.
- **DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 7 500 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune de La Séguinière,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs au versement des subventions.

20-080424

Favorable - Unanimité

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE BORDAGE »**

Le conseil municipal,

- **ADOpte** par chapitre et par programme le budget primitif du Budget Annexe « Lotissement Le Bordage » pour l'année 2024.

21-080424

Favorable - Unanimité

22-080424	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CŒUR DE BOURG »</b> Le conseil municipal, - <b>ADOpte</b> par chapitre et par programme le budget primitif du Budget Annexe « Lotissement Cœur de Bourg » pour l'année 2024.	Favorable - Unanimité
23-080424	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « SURCHÈRE 2 »</b> Le conseil municipal, - <b>ADOpte</b> par chapitre et par programme le budget primitif du Budget Annexe « Lotissement Surchère 2 » pour l'année 2024.	Favorable - Unanimité
24-080424	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »</b> Le conseil municipal, - <b>ADOpte</b> par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2024 du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque ».	Favorable - Unanimité
25-080424	<b>PUBLICATION DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2023</b> Le conseil municipal, - <b>PREND ACTE</b> de la liste des marchés publics de l'année 2023 ainsi publiée.	Favorable - Unanimité

Le 22/04/2024

Le maire,

**Guy BARRÉ**

